

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/08/2024 - 6728 - 2009 B 01511 - 513 790 428 - 7 HAIR

Imprimé 2031 du 24/08/2023

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux

Déclarations et annexes néantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)

Option pour la comptabilité super-simplifiée

X

TVA

A IDENTIFICATION

25. Avenue du 25 Juin 1925

Identification du destinataire

25 BD DU 25 JUIN 1925
97233 SCHOELCHER Martinique

Préciser :
l'ancienne adresse
en cas de changement

Adresse de messagerie

B DIVERS

Activités exercées

COIFFURE

Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case

Comptabilité informatisée

La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?

Si oui, nom du logiciel utilisé :

ECF

Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable

tél :

S/I

Nom et adresse du conseil

tél :

S/I

Nom et adresse du CGA /OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné

n° Agrément

Visa : CGA /OMGA

Viseur ou certificateur
conventionné

Copie certifiée conforme


Imprimé 2031 du 24/08/2023

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéfice col. 1. Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	Col. 1	Col. 2
			3 449

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
--	--	--	--

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a-b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		
3 Total		Total c + d	

4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)			3 449
--	--	--	-------

4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %			3 449
--	--	--	-------

4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	e		
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecimes	f		

5 Plus-values			
taxées selon les règles prévues pour les particuliers			
à long terme imposables au taux de 12,8%			
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecimes I-1)			
à court et à long terme exonérées			
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A)			
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecimes)			

6 Exonérations et abattements			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			
ZRR art. 44 quindecimes			
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A			
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecimes			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecimes			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)			
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecimes			
Autres dispositifs			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W			
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecimes			

Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%		sur le bénéfice professionnel
------------------------------------	--	--	-------------------------------

7 BIC non professionnels			
a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT	

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)			
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)			
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecimes)			

- Plus-values			
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %			

- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)			
sur le bénéfice non professionnel			

8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)			
--	--	--	--

Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Formulaire néant ☒ X

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

N° d'ordre	Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal
	5	6	7
0			

N° d'ordre	Date et lieu de naissance des associés (Commune, n° de département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
	8	9	10	11
0				

Sociétés en commandite simple :

montant des bénéfices distribués	aux commanditaires au cours de l'année
----------------------------------	--

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	

G DIVERS

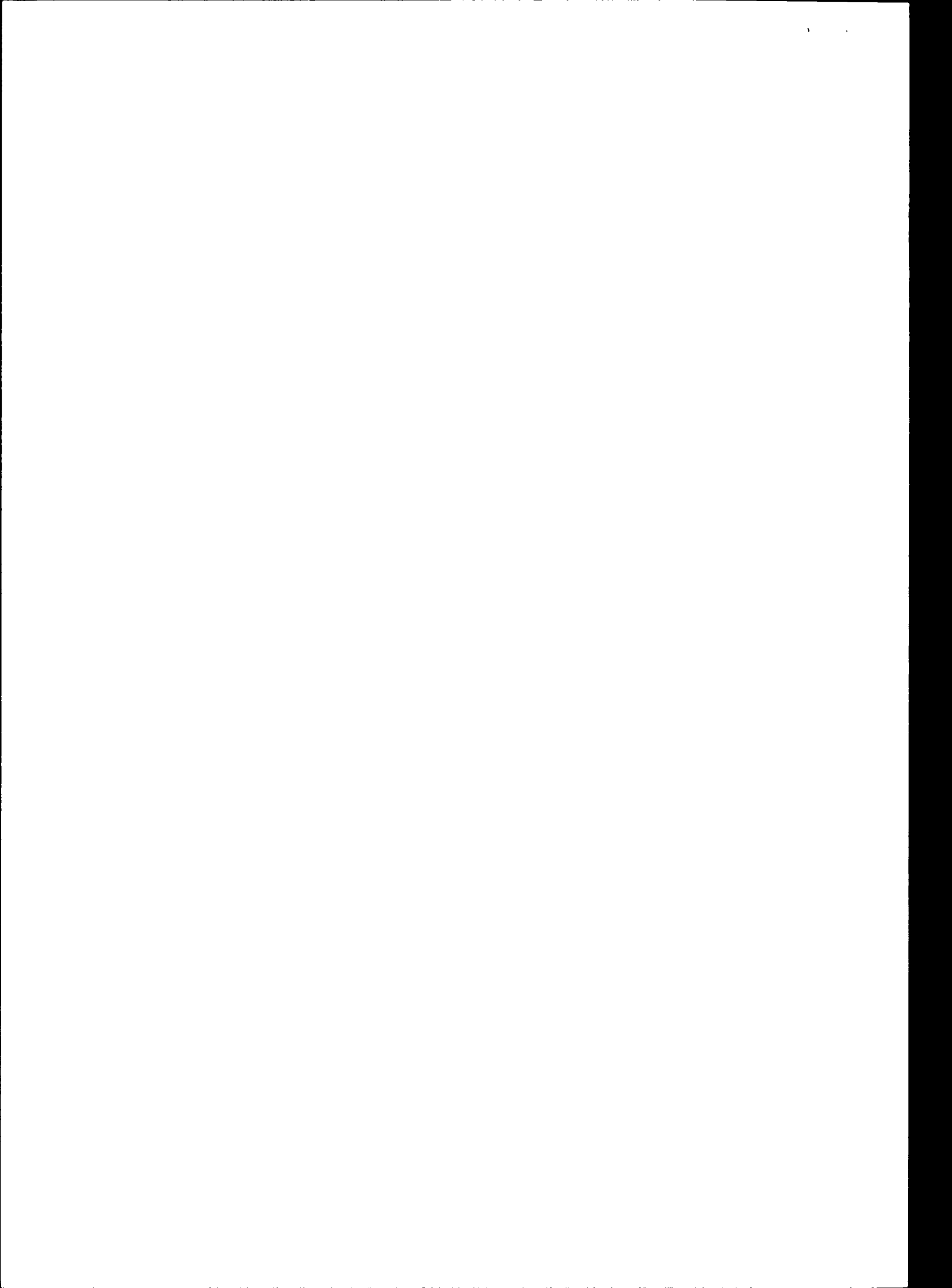
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)	
Adresse des autres établissements	

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice	
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice	

PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT			
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix acquis.	Plus value

Totaux			
I BIC NON PROFESSIONNELS			
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			



Imprimé 2033A du 24/08/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028	15 869	030	15 784			85	
Immobilisations financières (1)		040	1 300	042				1 300	
Total I (5)		044	17 169	048	15 784			1 385	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	120	086				120	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	120	098				120	
Total général (I + II)		110	17 289	112	15 784			1 505	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	2 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants								131	) 132
Report à nouveau								134	-16 349
Résultat de l'exercice								136	-3 449
Subventions d'investissement								137	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	-17 798
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	914
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	844
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :								169	) 172 17 545
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	19 303
Total général (I + II + III)								180	1 505
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			

(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 24/08/2023

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218		23 377	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		23 377	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		3 313	
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242		11 686	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	898	)	244	898	
Rémunérations du personnel						250		8 250	
Charges sociales						252		2 045	
Dotations aux amortissements						254		634	
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		26 826	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-3 449	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		-3 449	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2			
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	3 449		
Réintégrations											
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318					
Provisions non déductibles						322					
Impôts et taxes non déductibles						324					
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Déductions											
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986		342					
Zone franche urbaine (44 octies A)				987							
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127							
Zone revitalisation rurale (44 quindécies)				138							
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981							
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989							
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991							
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992							
Investissements outre-mer				344							
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345							
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993		350					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641							
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		352		354		3 449		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							
Déficits											
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :		360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	3 449		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 24/08/2023

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 528	442		444		446	12 528		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	2 722	452		454		456	2 722		
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470	619	472		474		476	619		
Immobilisations financières	480	1 300	482		484		486	1 300		
TOTAL		490	17 169	492	494		496	17 169		
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500		502		504		506	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains			510		512		514		516	
Constructions			520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels			530	12 438	532	90	534		536	12 528
Installations générales, agencements, aménagements divers			540	2 092	542	544	544		546	2 636
Matériel de transport			550	620	552		554		556	620
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566	
TOTAL			570	15 150	572	634	574		576	15 784

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 24/08/2023

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES										
										Formulaire néant										X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice												
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606												
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607												
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616												
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626												
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636												
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646												
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656												
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666												
TOTAL		680		682		684		686												
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises												
Fonds commercial						681		683												
Autres immobilisations incorporelles						700		705												
Terrains						710		715												
Constructions						720		725												
Installations techniques, matériel et outillage						730		735												
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745												
Matériel de transport						750		755												
Autres immobilisations corporelles						760		765												
TOTAL						770		775												
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																				
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																				
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)											780									
II DÉFICITS REPORTABLES																				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent											982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)											982 bis									
Nombre d'opérations sur l'exercice											982 ter									
Déficits imputés											983									
Déficits reportables											984									
Déficits de l'exercice											860									
TOTAL des déficits restant à reporter											870									
III DIVERS																				
Primes et cotisations complémentaires facultatives											381									

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 24/08/2023

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant ☒ X

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
-----------------------------	------------------------------------	-----	--

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 24/08/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
					Formulaire néant	X
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904		
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique						
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Date de naissance		N° Département		Commune	Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		

7 HAIR EURL

Au capital de 2000 euros
Siège social : 25 Boulevard du 25 juin 1925
97233 SCHOELCHER
513 790 428 RCS FORT DE FRANCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux
Le trente juin
A 16 heures,

Madame REMILIEN DORDONNE Nadiège
Demeurant Bloc C Appt 44 Cité Saint Georges 97233 Schoelcher

Associé unique de la société 7 HAIR

1 – A Préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la société, Madame Nadiège REMILIEN DORDONNE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2 – A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans les comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du code général des impôts.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 1761 euros de la manière suivante :

En totalité au compte « report à nouveau » qui de la somme de – 14 588 euros se trouve porté à la somme de – 16 349 euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'y pas de distribution de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que ci-dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nadiège. REMILIEN DORDONNE

